



Conseil économique et social

Distr. générale
7 mai 2008
Français
Original : anglais

Session de fond de 2008

Point 9 de l'ordre du jour provisoire*

**Application de la Déclaration sur l'octroi
de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux
par les institutions spécialisées et les organismes
internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies**

Rapport du Président du Conseil sur les consultations tenues avec le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

**Informations présentées par les institutions spécialisées
et les autres organismes des Nations Unies sur leurs activités
en ce qui concerne l'application de la Déclaration**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–3	2
II. Appui apporté aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies . . .	4–55	2
A. Fonds des Nations Unies pour la population.	6–13	2
B. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	14–16	4
C. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture . . .	17–31	4
D. Organisation mondiale de la Santé	32–40	8
E. Appui apporté aux territoires non autonomes d'Anguilla, des îles Vierges britanniques et de Montserrat par l'Organisation des États des Caraïbes orientales	41–53	9
F. Organisation maritime internationale	54	11
G. Autres réponses	55	12

* E/2008/100.



I. Introduction

1. Dans sa résolution 2007/25 du 26 juillet 2007, le Conseil économique et social a prié son président de rester en relation étroite avec le Président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux à propos des questions soulevées dans cette résolution et de lui faire rapport à ce sujet.
2. Au paragraphe 6 de sa résolution 62/114 du 17 décembre 2007, l'Assemblée générale a prié les institutions spécialisées et les autres organismes des Nations Unies, ainsi que les organisations internationales et régionales, d'examiner la situation dans chaque territoire, de façon à prendre des mesures appropriées pour y accélérer les progrès dans les secteurs économique et social. Dans la même résolution, l'Assemblée a félicité le Conseil économique et social de ses délibérations et de sa résolution sur la question et l'a prié de continuer d'envisager, en consultation avec le Comité spécial, des mesures appropriées pour coordonner les politiques et les activités des institutions spécialisées et des autres organismes des Nations Unies en vue de l'application de ses propres résolutions pertinentes.
3. Les informations présentées par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies au sujet de leurs activités relatives aux territoires non autonomes sont récapitulées ci-après.

II. Appui apporté aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

4. D'après les renseignements fournis par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies, un certain nombre d'institutions spécialisées et d'organismes ont, au cours de la période considérée, continué à fournir une assistance aux populations des territoires non autonomes, conformément aux résolutions et décisions pertinentes de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et du Comité spécial. Divers organismes ont élargi leurs programmes d'aide ou créé de nouveaux programmes en utilisant leurs propres ressources budgétaires, en sus des contributions qu'ils apportent en tant qu'agents d'exécution de projets financés par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), principal organisme d'assistance.
5. Le PNUD a continué de financer un certain nombre de projets d'aide exécutés en collaboration étroite avec d'autres institutions et organismes.

A. Fonds des Nations Unies pour la population

6. Le bureau du Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP) aux Caraïbes apporte un appui aux territoires coloniaux d'Anguilla, des Bermudes, des îles Caïmanes, des îles Turques et Caïques, des îles Vierges britanniques et de Montserrat. Le bureau du FNUAP dans le Pacifique apporte un soutien à Tokélaou dans le domaine de la santé en matière de procréation.

7. Dans les Caraïbes, son appui concerne essentiellement le VIH/sida et la préparation des recensements de 2010 grâce à une formation dont bénéficient Anguilla, les Bermudes, les îles Caïmanes, les îles Turques et Caïques, les îles Vierges britanniques et Montserrat. Pour aider les autorités nationales à faire face à la situation relative au VIH dans la région des Caraïbes, le FNUAP a organisé en novembre 2007, en collaboration avec le Ministère de la santé des îles Vierges britanniques, un atelier sur l'utilisation des préservatifs, en particulier des préservatifs féminins, auquel ont participé des responsables de programmes nationaux de lutte contre le sida. Les programmes nationaux des territoires participants ont non seulement bénéficié de la formation, mais ils ont aussi reçu des fournitures (modèles de pelvis, autres outils et préservatifs féminins) qui les aideront à suivre un plan plus structuré en matière d'utilisation des préservatifs dans leurs territoires respectifs. Dans le cadre de la collaboration régulière avec les territoires, un appui technique ainsi qu'une aide au renforcement des capacités continuent d'être fournis dans le domaine de l'hygiène sexuelle et de la santé procréative. Les îles Vierges britanniques ont en outre bénéficié d'un soutien en matière de renforcement des capacités dans la rédaction de propositions à ce sujet.

8. S'agissant de Montserrat, le FNUAP a fourni une assistance dans les domaines suivants : examen et mise à jour de l'étude démographique de 2006; élaboration d'une politique démographique; renforcement des capacités pour les projections démographiques; et transfert à l'échelon local des objectifs du Millénaire pour le développement.

9. À la demande du service chargé du développement au Ministère des finances, du développement économique et du commerce, l'étude démographique de 2006 a été révisée et il a été recommandé de la prolonger et de la mettre à jour et de renforcer le service chargé du développement pour : a) assurer les échanges entre les secteurs et recueillir des informations intersectorielles; b) organiser des équipes afin de créer des synergies dans les politiques sectorielles; et c) concevoir une politique démographique intégrée à un plan global de développement durable pour 2008-2012.

10. Le FNUAP a également aidé le service chargé du développement à Montserrat à examiner et à arrêter avec les parties prenantes du territoire la marche à suivre, le contenu et les méthodes qui permettront d'élaborer une politique démographique et un plan d'action dans ce domaine. La politique démographique proposée consiste notamment à : a) adopter des perspectives respectueuses de l'égalité des sexes et des droits de l'homme; b) prendre en considération le cycle de la vie; c) accorder une attention particulière au processus de vieillissement démographique, à la santé procréative et à la santé en général, ainsi qu'à la migration.

11. Diverses propositions et recommandations ayant trait à la politique démographique du territoire ont été incorporées dans le plan de développement durable de Montserrat pour 2008.

12. Le FNUAP a en outre apporté au service de statistique du territoire une assistance technique pour ce qui est de faire les projections démographiques nécessaires sur la base des données et les hypothèses disponibles.

13. En 2007 et 2008, le FNUAP a fourni un appui technique au Ministère des finances, du développement économique et du commerce de Montserrat en ce qui concerne la sensibilisation en matière d'égalité entre les sexes dans le transfert à

l'échelon local des objectifs du Millénaire pour le développement à Montserrat. Il s'agissait d'utiliser les objectifs du Millénaire comme principal cadre du développement local, en tenant compte du principe de l'égalité des sexes. L'appui technique a comporté la mise au point d'un plan de travail pour le transfert des objectifs à l'échelon local.

B. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

14. Les travaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sur les problèmes de développement des petits États insulaires en développement intéressent la plupart des territoires non autonomes. L'assistance que la FAO apporte à ces États consiste essentiellement à appuyer les politiques et pratiques favorables au développement durable dans les domaines de l'agriculture, du développement rural, des forêts, des pêches et de la sécurité alimentaire. Elle est facilitée par les bureaux extérieurs de la FAO, notamment le Bureau sous-régional pour les Caraïbes à la Barbade et le Bureau sous-régional pour les îles du Pacifique à Samoa.

15. Dans ce contexte, les territoires sont invités, à participer aux ateliers sous-régionaux et aux autres réunions que la FAO organise dans des domaines les concernant, tels que les pêches. Certains territoires ont également des ressources forestières. Lors de l'évaluation de ces ressources, la FAO a réuni et publié des informations fiables sur ces ressources. En Nouvelle-Calédonie, elle a mené des activités relatives à la composition des aliments dans le cadre du Réseau international de systèmes de données relatives à l'alimentation. Par ailleurs, la FAO aide le Fonds pour l'environnement mondial dans le cadre du programme de l'alliance du Pacifique pour la durabilité, ainsi que les pays insulaires de la région, à élaborer des propositions de projets concernant la diversité biologique et l'adaptation au changement climatique et l'atténuation des effets de ce changement.

16. Dans le domaine de l'alerte rapide, son Système mondial d'information et d'alerte rapide contribue à l'élaboration du programme régional de sécurité alimentaire.

C. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

17. Les îles Caïmanes, les îles Vierges britanniques et Tokélaou sont tous les trois dotés du statut de membre associé à l'UNESCO (depuis 1983, 1999 et 2001 respectivement). Des consultations sont en cours avec les Bermudes qui ont récemment exprimé le souhait de devenir membre associé également. L'UNESCO ne manque aucune occasion de s'associer avec des territoires non autonomes dans tout programme d'action, d'information ou de coopération existant ou dans toute activité de renforcement des capacités prévue au plan régional, sous-régional ou national.

18. Les activités menées dans les domaines de l'éducation, de la culture et des sciences naturelles sont exposées ci-après.

Éducation

19. En octobre 2007, l'UNESCO a lancé un projet bisannuel visant à doter les ministères de l'éducation des Caraïbes des moyens d'utiliser les statistiques pour élaborer des politiques propres à améliorer la qualité de l'éducation. Le projet de renforcement des capacités en matière de statistiques de l'éducation est appuyé par un fonds en dépôt japonais et concerne les États des Caraïbes membres et membres associés de l'UNESCO, y compris les îles Vierges britanniques et les îles Caïmanes. Il s'agit de fournir un appui technique aux pays bénéficiaires pour les aider à améliorer leurs capacités en matière de collecte, de traitement et d'analyse des données en vue de promouvoir l'adoption de politiques éclairées aux niveaux tant national que régional de manière à ce que les objectifs internationaux et régionaux de l'éducation pour tous ainsi que ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire soient atteints¹. Ainsi, un atelier de formation régional a été organisé à la Barbade (26 et 27 février 2008) avec la participation de statisticiens et de responsables de la planification de l'éducation venant de 16 pays des Caraïbes ainsi que des îles Caïmanes et des îles Vierges britanniques. L'atelier avait pour objectif d'améliorer la qualité des données relatives à l'éducation à l'échelle nationale et de lancer un processus régional axé sur l'élaboration d'un rapport de suivi sur l'éducation pour tous dans la région des Caraïbes.

20. Dans les îles Turques et Caïques, dans les îles Vierges américaines, dans les îles Vierges britanniques et à Montserrat, diverses écoles ont récemment adopté l'initiative Sandwatch de l'UNESCO qui vise à faire participer les jeunes à des activités de surveillance et protection de leurs plages et de leurs zones côtières fragiles. Il s'agit d'un projet s'inscrivant dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable, qui contribue à améliorer l'enseignement des sciences dans les écoles, grâce notamment à la promotion des méthodes d'enseignement fondées sur l'investigation. Il comporte des campagnes de plaidoyer en faveur de l'éducation écologique menées par des jeunes au niveau local.

21. Dans le cadre d'une initiative UNESCO/CARICOM (Communauté des Caraïbes) visant à améliorer l'enseignement des sciences, de l'innovation et de la technologie dans les écoles primaires, une conférence régionale a été organisée en Jamaïque (Ocho Rios, 27-29 novembre 2007) avec la participation d'Anguilla, des îles Caïmanes et des îles Turques et Caïques. Cette conférence a aidé à la formulation d'un plan d'action régional sur l'enseignement des sciences, de l'innovation et de la technologie dans le primaire.

22. Par ailleurs, en partenariat avec le Ministère jamaïcain de l'éducation, l'UNESCO a organisé à Kingston (5-7 décembre 2007) un colloque caraïbe sur l'éducation pour tous. Des décideurs, des éducateurs et des spécialistes des programmes d'enseignement venant de toute la région ainsi que d'Anguilla, des îles Caïmanes et des îles Vierges britanniques ont examiné divers aspects de l'éducation pour tous, dans une optique nationale et régionale, et formulé une feuille de route sur l'éducation pour tous dans les Caraïbes conçue pour étayer les interventions futures au niveau des orientations et des programmes. Par ce colloque, la région des Caraïbes a fourni un apport considérable à la Conférence internationale

¹ Voir la résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

de l'éducation qui doit se dérouler à Genève, en novembre 2008 et qui aura pour thème « L'éducation pour tous : la voie de l'avenir ».

23. Pour sa part, Anguilla participe au Réseau caraïbe des coordonnateurs du secteur de l'éducation en matière de VIH et de sida (EDUCAN), initiative parrainée par l'UNESCO qui institutionnalise l'échange de données d'expérience et la collaboration entre les ministères de l'éducation des Caraïbes sur les questions ayant trait au virus et au sida.

Culture

24. L'UNESCO et les Bermudes ont parrainé la Conférence d'African Diaspora Heritage Trail, initiative transfrontière unifiée de tourisme culturel visant à éduquer les visiteurs et à accroître la viabilité économique des pays de la diaspora africaine. Cette conférence est une occasion de forger des liens de coopération durable entre les Caraïbes, les nations africaines, l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud. Intitulée « From Slave Ship to Self-Determined Destinations » (Des négriers aux destinations librement choisies), la conférence de 2007 s'est concentrée sur la promotion attentive et réfléchie de destinations culturelles qui transmettent la richesse et la diversité des histoires des peuples d'Afrique et de la diaspora grâce à leurs œuvres artistiques, leurs histoires écrites et orales et leur manière de créer des institutions et d'élaborer des politiques. Cette manifestation a été parrainée par les Gouvernements des Bahamas et des Bermudes, l'UNESCO (dans le cadre de son projet de la Route de l'esclave), l'Organisation mondiale du tourisme et la Caribbean Tourism Organization.

25. Les îles Vierges britanniques comptent parmi les 14 pays et territoires des Caraïbes où l'UNESCO réalise en 2008 et 2009 l'Initiative d'atténuation de la pauvreté des jeunes par le biais du tourisme et du patrimoine. Les principales activités consistent notamment à : a) former des jeunes et renforcer leurs capacités dans des domaines tels que la conservation des sites du patrimoine culturel et naturel, développer les industries culturelles, le tourisme du patrimoine, les visites guidées, l'esprit d'entreprise, l'emploi des technologies de l'information et de la communication dans la documentation et le tourisme du patrimoine, la formation à la vie pratique et le traitement et la diffusion des informations sur le tourisme du patrimoine dans les États membres; et b) renforcer la capacité à intégrer la participation des jeunes à la gestion et à la protection des sites touristiques naturels et culturels.

26. Un expert des îles Vierges britanniques et un autre des îles Caïmanes ont participé au séminaire sous-régional que l'UNESCO a organisé à Castries (Sainte-Lucie) les 27 et 28 mars 2008 au sujet de la Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique². Ce séminaire avait pour double objectif d'encourager les pays des Caraïbes orientales à œuvrer ensemble en vue de la ratification de la Convention (adoptée le 16 octobre 2001) et d'élaborer une proposition qui inciterait tous les pays de la sous-région et les autres pays des Caraïbes à faire de même. Les 12 participants ont élaboré un plan d'action sur la manière d'encourager davantage d'États membres des Caraïbes orientales à ratifier la Convention.

² Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, *Actes de la Conférence générale, trente et unième session, Paris, 15 octobre-3 novembre 2001*, vol. 1 et rectificatif : *Résolutions, résolution 24, annexe*.

Sciences naturelles

27. À Guam, des cours de formation sur les pratiques de gestion des eaux usées ont été organisés aux plans régional et sous-régional en juin 2006. Ces cours ont été mis au point conjointement par le PNUE, dans le cadre du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres³, la Division des affaires maritimes et du droit de la mer de l'ONU et l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau.

28. Lancé en 2002, le Small Islands Voice (www.smallislandsvoice.org) est un projet intersectoriel auquel participent de petites îles des régions des Caraïbes, du Pacifique et de l'océan Indien. Il met l'accent sur les moyens de subsistance durables et les activités de développement sur le plan local grâce à l'initiative « Communautés en marche » et sur la mise en commun des données d'expérience entre les régions grâce aux échanges et aux médias : presse écrite, radio, vidéo, télévision et l'Internet. Le forum du Small Islands Voice sur l'Internet offre au public des îles le moyen de s'exprimer, de faire part de leurs problèmes et de proposer des solutions, d'exprimer des vues controversées sans peur du châtiement et surtout d'apprendre des peuples des autres îles. De 2002 à décembre 2007, tous les 15 jours, les habitants des îles, les membres de la diaspora et d'autres personnes intéressées par les affaires insulaires ont partagé leur expérience sur des questions touchant à l'environnement, au développement, à la société, à l'économie et à la culture.

29. Les îles Vierges américaines font partie du Consortium des universités des petits États insulaires. Lancé en 2005 dans le cadre du débat de haut niveau qui a eu lieu à la session plénière de la réunion internationale du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement tenue à Maurice, du 10 au 14 janvier 2005, ce consortium est un mécanisme par lequel les institutions tertiaires des petits États insulaires en développement peuvent mettre en commun des ressources et parvenir ainsi à améliorer leur action collective pour réaliser le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (1994)⁴.

30. L'UNESCO aide à promouvoir l'énergie durable dans les pays insulaires du Pacifique ainsi qu'à Tokélaou, en mettant l'accent sur la formation et la recherche dans les sciences et technologies de l'ingénieur, en particulier sur les applications de l'énergie renouvelable et la technologie communautaire appropriée. Au cours des dernières années, les activités menées conjointement avec le PNUD impliquaient la coopération avec divers organismes régionaux et nationaux. Un appui a été notamment fourni pour alimenter l'île de Fakaofo (Tokélaou) en énergie solaire raccordée au réseau.

31. Par ailleurs, en coopération avec la Banque de développement des Caraïbes, des institutions gouvernementales et des organismes non gouvernementaux, l'UNESCO a publié une série de plaquettes en couleurs sur les modifications du tracé des côtes à Anguilla, dans les îles Turques et Caïques et à Montserrat. Ces

³ A/51/116, annexe II.

⁴ *Rapport de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, Bridgetown (Barbade), 25 avril-6 mai 1994* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.94.I.18 et Corr.), chap. I, résolution 1, annexe II.

plaquettes peuvent être consultées en ligne sur le site Web suivant : <http://www.unesco.org/csi/wise2b.htm>.

D. Organisation mondiale de la Santé

32. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a des activités dans les Bermudes, les îles Caïmanes, en Nouvelle-Calédonie, à Sainte-Hélène, dans les Samoa américaines et à Tokélaou par l'intermédiaire de ses bureaux régionaux dans les Caraïbes et le Pacifique occidental.

Samoa américaines

33. Les activités de coopération technique menées en collaboration entre le Gouvernement des Samoa américaines et l'OMS au cours des dernières années ont porté essentiellement sur la mise en valeur des ressources humaines (octroi de bourses), les maladies non transmissibles et la promotion de la santé.

Bermudes

34. Compte tenu des besoins du territoire en matière de santé et des objectifs du Millénaire pour le développement, les activités de l'OPS (Organisation panaméricaine de la santé) sont axées principalement sur : a) les maladies non transmissibles; b) les fonctions essentielles de la santé publique; c) la surveillance épidémiologique; d) l'hygiène de l'environnement; et e) le VIH/sida.

Îles Caïmanes

35. Compte tenu des besoins du territoire en matière de santé et des objectifs du Millénaire pour le développement, les activités de l'OPS ont axées principalement sur : a) les maladies non transmissibles; b) le système d'information en matière de santé; c) le développement durable et l'hygiène de l'environnement; d) les vaccins et les vaccinations; e) l'assurance de la qualité des services de soins de santé; f) la santé bucco-dentaire; et g) le VIH/sida.

Nouvelle-Calédonie

36. L'OMS et le Secrétariat de la Communauté du Pacifique sont les principaux partenaires de développement du territoire dans le secteur de la santé.

37. Des participants venant de Nouvelle-Calédonie ont assisté à des réunions, à des ateliers et à des conférences régionaux et sous-régionaux organisés par l'OMS, notamment le deuxième atelier sur le contrôle du rhumatisme cardiaque dans les pays insulaires du Pacifique (février 2008), la réunion portant sur la prévention des traumatismes et de la violence consacrée à la région du Pacifique (2007), une réunion sur les écoles en tant que lieux de promotion de la santé, une autre sur le Règlement sanitaire international 2005 et bien d'autres réunions. Une collaboration importante concerne également la prévention et le contrôle des maladies transmissibles.

38. Les représentants de la Nouvelle-Calédonie participent régulièrement aux réunions des organes directeurs de l'OMS.

Sainte-Hélène

39. L'OMS aide Sainte-Hélène à remplacer les équipements dans le secteur de la santé et à améliorer les compétences des agents de la santé du territoire. Elle prévoit de consacrer jusqu'à 150 000 dollars des États-Unis à ces activités en 2008-2009.

Tokélaou

40. Au cours des dernières années, la coopération technique entre le Gouvernement des Tokélaou et l'OMS s'est concentrée sur la mise en valeur des ressources humaines (octroi de bourses); le renforcement du système de santé; les maladies non transmissibles; la promotion de la santé; l'information en matière de santé; la sécurité alimentaire; le VIH/sida et les maladies sexuellement transmissibles; le contrôle du tabagisme et l'hygiène de l'environnement.

E. Appui apporté aux territoires non autonomes d'Anguilla, des îles Vierges britanniques et de Montserrat par l'Organisation des États des Caraïbes orientales

a) Révision de la Déclaration de principes de Saint-Georges

41. Montserrat est membre et Anguilla et les îles Vierges britanniques sont membres associés de l'OECO. La Déclaration de principes de Saint-Georges relative à la viabilité environnementale définit le cadre général de gestion de l'environnement dans la région de l'OECO. Elle a été signée par les ministres des États membres de l'Organisation à Saint-Georges (Grenade) en avril 2001, puis révisée en 2006. Des exemplaires de la déclaration révisée ont été distribués aux trois territoires concernés. En outre, un plan de communication a été élaboré pour appuyer et orienter les activités régionales et nationales visant à améliorer la gestion de l'environnement dans ces territoires et dans les pays membres de l'OECO grâce à l'application de la Déclaration de principes révisée par les principales parties prenantes du secteur public et le personnel du secrétariat de l'Organisation. En conséquence, un certain nombre de produits de communication ont été proposés, y compris une version travaux pratiques « grand public » destinée à familiariser les parties prenantes avec le texte de la Déclaration révisée qui a été imprimé et distribué.

b) Suivi et établissement des rapports relatifs à la Déclaration de principes de Saint-Georges

42. Un projet de méthode d'établissement des rapports a été mis au point sur la base d'une série d'ateliers nationaux organisés à cet effet ainsi que d'un atelier régional qui s'est tenu vers la fin de la période considérée. Des rapports nationaux « finals » ont été reçus de la part de Montserrat, d'Anguilla et des îles Vierges britanniques.

43. L'atelier régional qui a eu lieu en janvier 2008 et les ateliers nationaux organisés dans les États membres ont été également mis à profit pour l'établissement des rapports. Le but de ces ateliers était :

- De favoriser une meilleure compréhension de la Déclaration de principes parmi les gestionnaires techniques des ressources naturelles de sorte qu'ils

puissent utiliser la déclaration comme moyen d'améliorer la gestion de l'environnement;

- De faire connaître et apprécier la Déclaration de principes au sein des ministères et organismes du secteur public qui s'occupent de domaines d'appui apparentés ou essentiels.

c) Intervention en cas de catastrophe et réduction des risques

44. Le PNUD a accordé un don de 400 000 dollars des États-Unis au secrétariat de l'OECO pour la mise en œuvre de mesures de réduction des risques dans les collectivités à la Barbade. Dans le cadre de son programme d'intervention en cas de catastrophe, le secrétariat de l'OECO a d'abord réalisé des projets communautaires pilotes dans les îles Vierges britanniques et dans l'un des États membres de l'Organisation. Les activités prévues visent en particulier les collectivités et les foyers exposés à des catastrophes naturelles telles que glissements de terrain et inondations.

45. Le PNUD a en outre aidé l'OECO à renforcer les capacités des collectivités en matière de réduction des risques de glissement de terrain en faisant appel à des méthodes peu coûteuses. Dans les îles Vierges britanniques, le projet a pour objectif de réduire les risques de glissement de terrain et d'inondation à Crabbe Lot (The Ghetto). L'OECO a réservé une somme de 145 000 dollars pour aider à réaliser une série de constructions liées aux canaux d'évacuation et aux capteurs de sédiments, à modéliser l'écoulement de l'eau sur les pentes et dans les canaux et à encourager les principales parties prenantes à prendre en charge les interventions.

46. Le Groupe de l'environnement et du développement durable de l'OECO a exécuté dans les États membres des contrats de louage de services d'un coût total de 1 949 811 dollars des Caraïbes orientales pour l'exercice 2006-2007, par rapport à 763 634 dollars pour l'exercice précédent. Cette somme a été répartie comme suit : 208 996,21 dollars à Anguilla, 416 353,76 dollars aux îles Vierges britanniques et 27 836,76 dollars à Montserrat.

d) Renforcement institutionnel de la gestion de l'environnement

47. En 2004, le Groupe de l'environnement et du développement durable a fourni une assistance technique à Montserrat en procédant en collaboration avec de hauts responsables du Gouvernement à une analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces (analyse SWOT), qui a facilité la formulation d'une série de recommandations sur les mesures à prendre pour améliorer la gestion du développement durable en général et de l'environnement en particulier.

e) Programme de microfinancement

48. Par son programme de microfinancement, l'OECO a appuyé des projets locaux de moyennes entreprises de tourisme écologique : Big Spring Heritage Tourism et East End Pond Conservation à Anguilla et le projet de conservation du Piper's Pond à Montserrat. Les investissements se sont élevés à environ 300 000 dollars des Caraïbes orientales au total, soit 111 211 dollars des États-Unis.

f) Réunions des coordonnateurs nationaux

49. Le groupe chargé des politiques sociales au secrétariat de l'OECO organise tous les ans des réunions des coordonnateurs nationaux auxquelles participent Anguilla et Montserrat. Les participants ont alors l'occasion d'examiner le programme de travail du groupe et de déterminer comment y apporter des contributions intéressantes.

g) Initiative de la jeunesse

50. Les territoires non autonomes membres de l'OECO ont participé à une série de discussions à bâtons rompus entre les jeunes des îles dans le cadre des activités préalables à l'adoption d'une initiative de la jeunesse de l'OECO.

h) Transfert à l'échelon local des objectifs du Millénaire pour le développement

51. Les îles Vierges britanniques bénéficient directement d'un processus de transfert à l'échelon local des objectifs du Millénaire. Ainsi, elles sont en mesure :

- a) D'examiner les programmes, projets et activités en cours ainsi que leur contribution à la réalisation des objectifs du Millénaire;
- b) D'apprécier les progrès déjà réalisés dans ce domaine;
- c) De décider des mesures à prendre pour atteindre les objectifs d'ici à 2015 et la manière d'intégrer la réalisation de ces objectifs aux plans;
- d) De déterminer programmes, projets et activités nationaux.

i) Mise en œuvre du programme de l'OECO relatif au marché du travail

52. Certains éléments du programme de l'OECO relatif au marché du travail de l'OECO tels que les systèmes d'information et le mémorandum d'accord entre le secrétariat de l'Organisation et le Bureau international du Travail sont actuellement mis en œuvre par les territoires non autonomes membres de l'OECO.

j) Projet de statistiques de l'OECO

53. Anguilla, les îles Vierges britanniques et Montserrat participent à ce projet de statistiques qui vise à améliorer les systèmes statistiques dans toute la région, notamment en ce qui concerne le tourisme. Le secrétariat de l'OECO procède actuellement à des missions d'enquête dans les divers pays membres afin de faire le point des statistiques relatives au tourisme, en mettant l'accent sur les données concernant la navigation de plaisance.

F. Organisation maritime internationale

54. L'Organisation maritime internationale (OMI) n'a pas de programme d'assistance technique consacré aux territoires non autonomes. Néanmoins, chaque fois qu'elle a organisé des activités de formation pouvant intéresser ces territoires, elle les a invités à y participer. Pourtant, conformément aux règles d'exploitation du fonds de la coopération technique, qui est consacré aux pays en développement, aucun appui financier n'est accordé par l'OMI aux territoires participants.

G. Autres réponses

55. Plusieurs autres institutions spécialisées – le Programme alimentaire mondial, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Fonds monétaire international et l'Association des États de la Caraïbe – ont également répondu, indiquant qu'elles n'exécutaient actuellement aucun programme d'assistance dans les territoires non autonomes.
